

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

STPE SOCIETE NOUVELLE
ZONE INDUSTRIELLE
RUE DU GRAND PRÉ

51140 Muizon

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/07/2026	F01260700426	411994	F01260700426	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	DEPART - DEPART					
PJNCNXC250	BETON NCN Dm10 CEM2 250	3	M3	119.50	358.50	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	3	UN	1.50	4.50	20 %
506	TAXE CARBONE	3	UN	1.50	4.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	3	UN	2.50	7.50	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/09/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 375.00 €

Total TVA : 75.00 €

Total TTC : 450.00 €

RESTE A PAYER : 450.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260700426	F01260700426	31/07/2026	411994	STPE SOCIETE NOUVELLE

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : DEPART DEPART						
09/07/2026	004420182	411994	PJNCNXC250	BETON NCN Dm10 CEM2 250	3	M3